



Octobre 2020

La 2^e vague de la pandémie qui sévit nous oblige à ne pas tenir notre assemblée générale annuelle cette année, assemblée que nous avions prévue au Parc de l'Envol à la mi-octobre. De plus, les expériences de réunion de 25 personnes sur plateformes numériques (Zoom, Meet-Google, Teams, etc.), sont plus frustrantes qu'autre chose...

RAPPORTS ÉCRITS

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'APELS ont donc décidé de surseoir à ladite assemblée et de vous faire rapport sur : les finances de l'APELS, les principales activités de l'année écoulée, les priorités pour la prochaine année et la reconduction des mandats des administrateurs actuels.

1-Nos finances

Elles se portent très bien, avec des revenus de 7 091.38\$ dont près de la moitié en cartes de membres et pour l'autre en remboursement de dépenses par la Ville qui reconnaît ainsi le travail que nous effectuons : remerciements sincères! Les dépenses totalisent 5 853.27\$ dont les tests d'eau et le vidéo

fait par drone du pourtour du lac (disponible sur notre site www.apelslacsely.com); enfin la publication de notre bulletin d'information Le Héron. Le surplus accumulé est de 18 403.54\$ comprenant un fonds de réserve de 12 000\$.

Notez que plusieurs projets en cours vont grever ce surplus pour 2020, dont la mise à jour de notre site et la caractérisation des herbes envahissantes au lac (myriophylle à épi et phragmite) par une firme d'experts spécialisés, le RAPPEL : une subvention de 3 000\$ a été obtenue de l'OBVBM.

2-Les principales activités de l'année écoulée

D'abord les résultats de nos tests d'eau : ils se sont avérés excellents tant au niveau de la transparence que des taux de phosphore et coliformes. De plus, nous ne notons aucune apparition de cyanobactéries (algues bleues) ce qui est exceptionnel en région! Nous avons certes connu un épisode de détritits brunâtres en fin-juillet dues à une floraison hâtive provoquée par les canicules du mois de juin...

Bien sûr notre lac a connu une forte augmentation de visiteurs (invités et touristes d'occasion), suite aux restrictions de voyage à l'étranger : cela a pu causer des désagréments mais fait connaître notre beau coin de pays!

Il y a eu aussi les conférences (2) le 15 août sur l'historique et les caractéristiques de notre lac avec un géographe qui connaît bien

notre région et notre lac : un succès que nous pourrions reprendre l'an prochain, vu l'intérêt suscité.

Également la remise annuelle d'arbustes le 3 octobre dernier où près de 225 arbustes à coût minime ont trouvé preneur, améliorant ainsi nos berges.

Enfin, un grand dossier d'actualité qui aura retenu l'attention de tous et soulevé des passions, est celui du projet du parc de la descente Wilkinson conçu par la Ville. L'APELS, dans le cadre de sa mission de protection de l'environnement du lac, a transmis dernièrement sa position à la Ville, position adoptée par les membres de son CA que vous trouverez ci-contre.

Nous comptons rencontrer les membres du comité consultatif que la Ville est à mettre sur pied à ce sujet.

3-Priorités pour la prochaine année

Bien sûr, la poursuite de toutes nos activités courantes : tests d'eau, meilleure information des membres (site web, Le Héron, courriel) et participation à toutes les réunions ou forums touchant l'environnement de notre lac (OBVBM, conseils municipaux, autres associations de protection de lacs, MRC, conférences sur notre bassin versant, etc.) : ces réunions sont publiques : vous êtes les bienvenus.

Une attention particulière sera portée au respect de la Convention nautique et activités sur le lac au cours de la

prochaine année, sans Covid-19, nous l'espérons!

4-Les membres du CA de l'APELS

Ils sont : Chrystian Borduas, vice-président, Gilles Nadeau, trésorier, Estelle Bernard, secrétaire, Vicky Coupal, Claude Giasson et André Pinsonneault, conseillers. Je les remercie pour leur engagement. Ils et elles comptent, à titre de bénévoles, poursuivre leur mandat.

François Charbonneau, président

POSITION DE L'APELS AU SUJET DU PROJET DE «PARC DE LA DESCENTE WILKINSON» PRÉSENTÉ PAR LA VILLE

Préambule

L'APELS prend acte de l'intention de la ville de Dunham de faire un «parc à usage contrôlé» à la descente de la rue Wilkinson. Ce faisant, cela donne à la Ville le pouvoir d'intervenir sur ce qui s'y passe; ne pas le faire, entretient le laisser-aller et le chaos. Les citoyens seront consultés sur la nature des règles de fréquentation dudit parc via un Comité.

Résolution

Considérant que le lac Selby est un petit lac (0.8 KM à son plus large et 2 KM à son plus long), peu profond (moyenne de moins d'un mètre avec 2 fosses de 10

mètres), densément peuplé (182 riverains et autant dans le secteur immédiat) et donc fragile;

Considérant que déjà aujourd'hui, il est utilisé par la population locale à sa quasi pleine capacité : nombre d'embarcations (plus de 340, dont 20 pontons, 12 bateaux moteurs, 113 pédalos), baigneurs, nageurs, invités;

Considérant que les règles prévues à la Convention nautique ne sont pas toujours observées : vitesse excessive, zigzagues, manque de civisme;

Considérant que le projet de descente au lac pourrait amplifier les impacts négatifs sur la qualité de l'eau par l'augmentation des activités aquatiques engendrées par l'afflux de visiteurs : érosion des berges, brassage des fonds chargés de phosphore, coupe des algues favorisant leur prolifération, sans compter le bruit et les risques d'accidents nautiques;

Les membres du conseil d'administration de l'APELS demandent que les dispositions suivantes s'appliquent au projet envisagé :

1-que son utilisation soit limitée aux embarcations non-motorisées;

2-que le nombre de visiteurs en même temps soit limité aux aires de stationnement et, pour un maximum de 4 heures continues par visiteur;

3-qu'une surveillance 7 jours sur 7 soit assurée par l'embauche d'une personne présente sur place entre le 1^{er} juin et la Fête

du Travail du petit matin au soir, avec pouvoirs coercitifs (sorte de gendarme étudiant);

4-qu'un protocole soit établi avec la SQ pour assurer une surveillance accrue et dissuasive et que le traitement des signalements citoyens pour violation des règles soit pris en charge;

5-que des règles élémentaires de civisme soient disponibles et remises aux personnes qui accèdent au lac, par exemple de respecter une distanciation de 15 mètres de tout quais ou bandes riveraines privées;

6-qu'une station de lavage soit accessible et son usage obligatoire pour toute embarcation étrangère au lac;

7-qu'une tarification appropriée soit prévue pour les aires de stationnement et le lavage des embarcations couvrant les frais encourus;

8-qu'un affichage soit fait (ou refait) pour la Convention nautique, les règles de civisme, les obligations précitées.

IDÉES ET MANDATS EN COURS DE RÉALISATION (RAPPEL)

-apparition d'algues nouvelles à documenter;

-utilité de «faucarder» le lac ;

-présence de renouées japonaises et de berces du Caucase à combattre;

-sensibiliser les gens à ne pas nourrir les oiseaux aquatiques;

-coliformes fécaux : procéder aux analyses de leur nature et taux et informer les baigneurs et baigneuses;

-sensibiliser les riverains aux bonnes et mauvaises pratiques autour du lac;

-mettre à jour la trousse de bienvenue et d'initiation des nouveaux arrivants;

-sensibiliser les agents d'immeubles et promoteurs sur l'état du lac et ses enjeux;

-encadrer les compagnies de pesticides et herbicides : nous nous baignons dans leurs produits et les buvons;

-mettre une affiche dans les résidences louées sur Airbnb au sujet des règles de bon voisinage au lac : convention nautique, bruits, feux d'artifice, etc.;

-corvées pour nettoyer le lac;

-obtenir les codes d'éthique des autres lacs;

-tenir au courant tous les membres du conseil municipal de nos inquiétudes et nos problématiques;

-être à l'affût de ce qui se fait ailleurs.

DEVENEZ MEMBRES!